

# Valeurs<sup>®</sup> d'exemples

**PALMARÈS RÉGIONAL  
DE L'ARCHITECTURE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**



**UR**  
**c|a.u.e**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 27 JANVIER 2023**

# LES CAUE

## Comment concourir ?

Pour participer au palmarès "Valeurs d'exemples®" 2022-2023 de l'Architecture et de l'Aménagement de l'Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes, les candidats doivent soumettre leurs propres opérations en se connectant sur la plateforme <https://urcaueaura.platformecandidature.com>.

Ces opérations doivent avoir été livrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2021. Les inscriptions peuvent être faites soit par le maître d'œuvre soit par le maître d'ouvrage de l'opération, mais devront être co-signées (suivre la procédure indiquée sur la plateforme).

Les inscriptions seront ouvertes du **14 octobre 2022 au 27 janvier 2023**.

## Les critères de sélection

*Le jury apportera une attention particulière aux bâtiments et aménagements frugaux. Il valorisera les réalisations raisonnées en énergie, technicité et matière.*

- **Le rapport avec le site** : positionnement dans le tissu urbain, adaptation aux contraintes du site, traitement des abords du projet, cohérence avec l'architecture locale, l'environnement paysager, rapport au végétal ;
- **La valeur architecturale ou urbaine du projet** : identité et originalité de la construction, dispositifs novateurs en termes de conception, prise en compte des nuisances, aménagements qualitatifs des espaces libres ;
- **La qualité fonctionnelle** : déambulation, partie commune, local technique, équilibre des fonctions des espaces extérieurs, gestion des déplacements, mutualisation des équipements,... ;
- **La qualité environnementale** : gestion des nuisances, économie du foncier, utilisation des énergies renouvelables, emploi de matériaux biosourcés, performance thermique et énergétique, conception bioclimatique, gestion de l'eau...
- **La conduite du projet** : qualité du partenariat maîtrise d'œuvre-maîtrise d'ouvrage, réflexion tout au long du processus par rapport aux besoins de la commune, participation de la population, des usagers et des partenaires, aboutissement de la concertation, économie de la construction (coût, maintenance, entreprises locales).



# Les catégories du Palmarès

## → ESPACE PUBLIC ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

### Commune de moins de 2 000 habitants

Aménagement d'espace public, parc, voirie, place, construction d'ouvrage d'art, création ou restructuration d'un quartier, lotissement, zone d'activités...

## → ESPACE PUBLIC ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

### Commune de plus de 2 000 habitants

Aménagement d'espace public, parc, voirie, place, construction d'ouvrage d'art, création ou restructuration d'un quartier, lotissement, zone d'activités...

## → CONSTRUCTION PUBLIQUE, LIEU DE TRAVAIL ET DE SERVICE

### Construction neuve

Bâtiments à vocation administrative, scolaire, médicale, sportive, culturelle... ou à usage artisanal, industriel, commercial, agricole, de loisirs, de service...

## → CONSTRUCTION PUBLIQUE, LIEU DE TRAVAIL ET DE SERVICE

### Rénovation - extension - réhabilitation

Bâtiments à vocation administrative, scolaire, médicale, sportive, culturelle... ou à usage artisanal, industriel, commercial, agricole, de loisirs, de service...

## → HABITAT GROUPÉ ET COLLECTIF

### Construction neuve

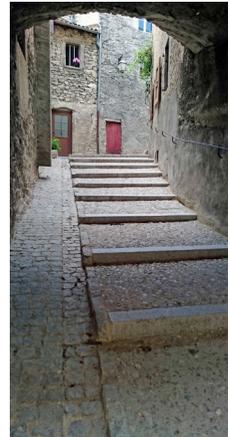
## → HABITAT GROUPÉ ET COLLECTIF

### Rénovation - extension - réhabilitation

Bâtiments ayant subi une intervention sur l'existant, restructuration-extension, rénovation-extension, réhabilitation-extension.

## → HABITAT INDIVIDUEL

### Construction neuve - rénovation - extension - réhabilitation



**La réussite architecturale est le fruit de la collaboration d'un maître d'ouvrage et d'un maître d'œuvre**, chacun permet à l'autre d'exercer sa compétence avec rigueur et talent au service d'un projet commun. Pour valoriser les fruits de cette rencontre et mettre en lumière cette dimension qualitative dans l'aménagement de nos territoires, et pour faire connaître les réalisations exemplaires, publiques et privées, l'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes relance le "**Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement**" "**Valeurs d'exemples®**". Cet événement s'inscrit dans le prolongement du palmarès initié en 2009 par le CAUE du Puy-de-Dôme et prend appui sur les démarches départementales d'autres CAUE : "Références" du CAUE de Haute-Savoie, "Prix Paysages en projet" du CAUE Rhône Métropole, "Prix départemental de la construction bois" du CAUE de l'Isère, "Fin de chantier" du CAUE de la Drôme, ou encore "l'Observatoire des CAUE".

**LANCEMENT OFFICIEL DANS LES CAUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LE 14 OCTOBRE  
DANS LE CADRE DES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE 2022.  
PRIX REMIS À L'OCCASION DES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE 2023.**

UR  
c|a.u.e  
Auvergne-Rhône-Alpes

### CONTACT

Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes  
Tél. 07 87 68 94 27 • [urcaue.aura@gmail.com](mailto:urcaue.aura@gmail.com)  
ou le CAUE de votre département

### Partenaires



**Crédit photographique** : page 1, de gauche à droite et de haut en bas : Beaumont (07) - les bogues du blat © Loïc Julienne, Pertuis (43) - requalification du centre-bourg © BIBANG paysage urbanisme architecture, Aurillac (15) - création des vestiaires du stade d'Athlétisme © Benoît Alazard, Lyon (69) - logements étudiants et jeunes actifs - La Duchère îlot 5d © Jérôme Ricolleau, Trevoux (01) - la Passerelle © Studio Erick SAILLET, Paulhenc (15) - maison M2 © Benoît Alazard, Montelegier (26) - art, nature et paysage au parc départemental de Lorient © Juan Robert, Lyon (69) - le Panoramic © Gilles Alonso, Thiers (63) - réhabilitation de 7 logements, rue Mercière © ACA Architectes & Associés, Cournois (63) - grange, étable et fromagerie pour le GAEC de Pradeloup © Denis Pourcher, Reignier-Esery (74) - école les Vents Blancs © Studio Erick SAILLET.  
Page 2, Yzeure (03) - maison P(c)ap(l)ill(ss)on © Eric Pouyet (po gRamiien Architecture), Viuz-En-Sallaz (74) - logements collectifs "La Closerie des Allys" © Romain blanchi, Pertuis (43) - école © Letsgo-architectes.  
Page 3, Borée/Borne/Sainte-Eulalie/Sagnes-Et-Goudoulet/Saint-Laurent-Les-Bains (07) - meubles pour le partage des eaux © Eric Benqué, Chatillon-En-Diois (26) - aménagement des ruelles du centre ancien © Cécile Paris, Samoëns (74) - réhabilitation de l'ancienne mairie © Romain Blanchi.